

# Compte rendu du conseil municipal

Séance du 15 avril 2024

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Philippe SCHENCK à Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU à Michaël FUMEY

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY

Michaël FUMEY a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

## **Approbation du compte rendu du 4 mars 2024**

Les élus n'émettent pas d'observation sur le compte rendu de la séance du 4 mars 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

## **1. Finances**

### **Budget primitif 2024 :**

#### **budget principal, budget annexe « Lotissement de la Fruitière »**

Après présentation par M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs pour l'année 2024 :

#### Budget communal

- Dépenses de fonctionnement..... 1 644 614,62 €
- Recettes de fonctionnement ..... 1 644 614,62 €
- Dépenses d'investissement ..... 1 960 550,00 €
- Recettes d'investissement ..... 1 960 550,00 €

#### Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Dépenses de fonctionnement.....349 563,00 €
- Recettes de fonctionnement .....349 563,00 €
- Dépenses d'investissement .....319 531,00 €
- Recettes d'investissement .....319 531,00 €

## **Taux communaux des taxes locales pour l'année 2024**

Une présentation de grands principes de la fiscalité locale a été faite, ainsi qu'une présentation de la réforme qui a supprimé totalement la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle demeure seulement sur les résidences secondaires.

Aussi, les taux communaux des taxes locales notifiés par l'État pour 2024 sont :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) ..... 34,87 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) ..... 26,21 %
- Taxe d'habitation (TH)..... 6,06 %

Pour compenser les dépenses liées à l'inflation et la baisse des recettes et faire face aux investissements communaux, M. le Maire propose d'augmenter les taux communaux des taxes foncières de 1,5 % en 2024 et d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 0,551 point, générant au total une recette fiscale supplémentaire de 8 280 €.

Par 1 voix contre, 1 abstention et 6 voix pour, le conseil municipal approuve les taux communaux suivants pour 2024 :

- Taxe foncière (bâti) ..... **35,39 %**
- Taxe foncière (non bâti) ..... **26,60 %**
- Taxe d'habitation.....**6,61 %**

## **Subventions aux associations pour l'année 2024**

M. le Maire propose d'étudier les attributions de subventions pour l'année 2024. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition suivante :

- Arc-en-Ciel – Centre périscolaire ..... 43 756,21 €
- Coopérative scolaire : projet d'école ..... 500,00 €
- Banque alimentaire ..... 90,00 €
- « Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe ..... 100,00 €

Les sapeurs-pompiers du Plateau de Nozeroy ont sollicité le centre périscolaire afin d'établir une convention pour la prise en charge de leurs enfants en cas d'intervention. Cette convention sera prochainement signée entre le SDIS, le centre périscolaire et les communes de Bief-du-Fourg et Mignovillard. La suppression de la subvention versée jusqu'alors à l'amicale des sapeurs-pompiers sera largement compensée par l'engagement financier consécutif à cette convention.

Le bilan de l'activité de du centre périscolaire est présenté avec les prévisions et les participations des communes de Mignovillard et Bief-du-Fourg pour 2024. Le conseil municipal souhaite que la part de prise en charge des parents d'élèves évolue tout comme la participation des communes.

## 2. Enfance et jeunesse

### Conseil d'école du 25 mars 2024

M. le Maire rapporte les points évoqués :

- Effectifs : 144 élèves
- Inscription des enfants à la maternelle : mai juin 2024
- Harcèlement scolaire : un questionnaire a été rempli par chaque élève.
- Nouveau projet d'école : il sera mis en place à la prochaine rentrée.
- Activités : aire terrestre éducative, piscine, judo, Art et Olympisme, sortie de fin d'année....

### Organisation des horaires scolaires pour la rentrée 2024-2025

M. le Maire rappelle que l'école des Barbouillons a sollicité la commune et l'inspection académique pour un passage de la semaine scolaire à 4 jours au lieu de 4,5 jours. Le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande.

L'inspection académique a répondu défavorablement par un courrier le 28 mars 2024 pour des raisons d'organisation des transports scolaires.

## 3. Bâtiments et patrimoine : commission du 21 mars 2024

### Espace santé : tarifs de location

Une proposition de tarification des locaux de l'espace santé est présentée, en fonction de la surface du cabinet et de la durée.

TARIFS	Cabinet de 22 m <sup>2</sup>	Cabinet de 25 m <sup>2</sup>	Cabinet de 26 m <sup>2</sup>
Mois	215 €	245 €	255 €
Journée	11 €	12 €	13 €
Demi-journée	5,5 €	6 €	6,5 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

### Chalet de la Bourre : autorisation d'occupation temporaire du domaine public

La Commune a reçu en date du 9 février 2024 une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du Chalet de la Bourre, adressée par Elsa BONHAURE. Conformément à la réglementation et à la délibération du 4 juillet 2022, un avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent a été publié par affichage le 26 février 2024 pour une durée d'un mois.

Au terme de ce délai, M. le Maire indique que seul le dossier de candidature de Mme Elsa BONHAURE a été reçu. Une audition a été organisée ce 27 mars 2024 à 17h30 afin que la candidate présente son projet et réponde aux questions des élus. Le conseil municipal prend acte du résultat de la procédure et autorise donc M. le Maire à établir une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du Chalet de la Bourre avec Elsa BONHAURE.

L'autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. La redevance mensuelle est fixée à 400 euros. La convention détaillera les obligations fixées à l'exploitante par la Commune, concernant notamment les périodes d'ouverture obligatoires, les missions de service public et les projets de travaux éventuels sur le bâtiment et ses abords. L'ouverture est espérée pour octobre 2024.

## **4. Urbanisme, voirie et réseaux**

### **Entretien de voirie : attribution des travaux**

L'adjoint en charge de la voirie présente le programme de travaux de voirie 2024 dans les rues suivantes :

- Rue de Champagnole : réfection d'une bouche d'égout
- Rue de l'Usine : Fil d'eau à reprendre
- Essavilly : reprise des canalisations d'eaux pluviales vers le n°14, rue du Centenaire
- Communailles-en-Montagne : chemin agricole

Deux entreprises ont été contactées pour établir un devis :

- Entreprise DOLE ..... 10 125,50 €
- Entreprise JEANNIN..... 10 762,50 €

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DOLE.

### **Achat d'une balayeuse**

La balayeuse actuelle est vieillissante. Une opportunité d'achat d'une balayeuse de démonstration est proposée pour un montant de 18 960 € (contre un prix d'achat neuf à 20 502 €) auprès du concessionnaire CASSANI-DUBOIS. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de la balayeuse.

### **Vente de terrain d'aisance, rue des Frênes : étude de la demande**

Audrey SICHEL et Clément STEINMESSE souhaitent réaliser une extension de leur maison et le règlement d'urbanisme leur interdit dans l'état actuel. L'achat d'une portion de terrain permettrait de réaliser leur projet.

Dans la continuité de ce terrain, Loana CERESA, propriétaire de l'autre partie de la maison mitoyenne, pourrait acheter la partie en prolongement de cette parcelle.

Ces parties de terrain communal sont actuellement classées dans le domaine public et nécessiteront un déclassement.

### **Vente de terrain d'aisance, rue des Prunelles : étude de la demande**

Sylvain et Sandrine BERNARD souhaitent acheter la parcelle cadastrée ZI 281, d'une surface de 140 m<sup>2</sup>, qui jouxte leur terrain.

### **Vente de terrain d'aisance, rue de Nozeroy : étude de la demande**

Graziella et Dorian BERGANTLZLE souhaitent acheter une partie de la ruelle dans le prolongement de leur maison, représentant une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>. Cette partie est actuellement classée dans le domaine public et nécessitera un déclassement.

### **Vente de terrain d'aisance, rue des Droséras : étude de la demande**

Alexia et Mathieu ROUSSILLON souhaitent acheter une partie du terrain communal situé entre la limite de leur propriété et le bassin d'orage de la rue des Droséras. Une partie seulement leur sera cédée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les demandes et fixe le prix de 40 €/m<sup>2</sup>, frais de bornage (si nécessaire) et d'actes notariés à la charge des acquéreurs.

### **Vente de terrain agricole, La Grange-des-Prés : délibération du 3 mai 2021**

M. le Maire rappelle les termes des délibérations du 3 mai 2021 et du 26 mai 2007 qui ont permis l'acquisition de parcelles communales afin de réaliser les bâtiments agricoles de l'exploitation de l'EURL MIVELLE.

La continuité du « chemin rural du Sillet » s'est trouvée rompue lors de l'achat de ces parcelles et n'avait alors pas fait l'objet d'une procédure de déclassement. Le rétablissement et la modification du chemin rural suite au bornage de 2021 sera régularisé par une procédure de modification encadrée par la loi 3DS du 21/02/2022 qui introduit cette procédure

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les démarches nécessaires à la régularisation de cette vente.

### **Vente de terrain proche des HLM**

Le bornage du terrain a été réalisé et présenté au conseil municipal. Le projet est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

*Elodie MELET, intéressée par l'affaire, n'a pas pris part à la discussion et au vote.*

## **5. Forêt et bois**

### **Travaux sylvicoles de l'année 2024 : attribution**

Les travaux sylvicoles 2024 ont été proposés aux entreprises de travaux forestiers, les appels d'offres étaient attendus pour le vendredi 5 avril 2024 à 12h.

Les plis ont été ouverts et étudiés par la commission « Forêts et bois » le 5 avril 2024 :

<b>Lots</b>	<b>Parcelles</b>	<b>COULET</b>	<b>GUYAT</b>	<b>JEANNIN</b>
<b>Lot 1 : Dégag<sup>t</sup> manuel</b>	60, 91	2 235 €	2845 €	0 €
<b>Lot 2 : Entretien</b>	68, 77, 78, 79	16 438 €	12 960 €	0 €
<b>Lot 3 : Entretien</b>	73, 74	9 201€	7 632 €	0 €
<b>Lot 4 : Entretien</b>	63, 81, 83	8 568 €	9 087 €	0 €
<b>Lot 5 : Entretien</b>	34, 46	7 524 €	9 922 €	0 €
<b>Lot 6 : Entretien</b>	71, 71	4 868 €	9 000 €	0 €
<b>Lot 7 : Entretien mécanisé des cloisonnements</b>	3.ja, 46.i, 6.ja, 62.i, 63.i, 64.i, 65.i, 66.i, 69.i, 7.ja, 71.i, 72.i, 93.i, 73.i	11 750 €	0 €	12 740 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>60 584 €</b>	<b>51 446 €</b>	<b>12 740 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue :

- les lots 1, 4, 5, 6, 7 à l'entreprise COULET pour un montant de 34 945 € HT
- Les lots 2 et 3 à l'entreprise GUYAT pour un montant de 20 592 € HT

Le montant total des travaux attribués s'élève à 55 537 € HT.

**Droit de préemption et droit de préférence forestier :**

**parcelles AC 181, 188, 199, 231**

Mme Lydie CHANEZ indique que la Commune est sollicitée dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption forestier et de son droit de préférence à l'occasion de la vente des parcelles cadastrées AC 181, 188, 199, 231. Par courrier reçu le 21 mars 2024, M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire, a notifié les conditions de vente suivantes :

- Parcelles 331 AC 181 (73 a 30 ca), 331 AC 188 (35 a 64 ca), 331 AC 199 (1 ha 39 a 60 ca), 331 AC 231 (70 a 80 ca)
- au prix total de 44 505 €.

La parcelle AC 181 entre dans le champ d'application possible du droit de préemption forestier de la Commune puisqu'elle est contiguë à une parcelle communale, propriété communale constituée d'un boisement soumis au régime forestier et couvert par le plan d'aménagement actuellement en vigueur. Mais elle ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

Vu l'art. L331-22 du code forestier et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à la préemption et au droit de préférence de ces parcelles, et d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette décision.

**Station météo, Combe Noire**

Ce point est ajourné et sera reporté au prochain conseil municipal.

## **6. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses**

**Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente de la parcelle cadastrée 331 ZK 178, comprenant une maison d'habitation, située rue des Droséras à Mignovillard,

La séance est levée à 23h30.

Prochaine séance : lundi 6 mai 2024 à 20h.

**Le Maire,**

*Florent SERRETTE*